

Charte de bonne conduite en déchetterie

Je reconnais :

- Résider sur une des 100 communes du territoire de l'Agglomération Béthune-Bruay, Artois Lys Romane
- Déposer des déchets d'origine domestique.



Les ordures ménagères et les déchets recyclables sont **STRICTEMENT INTERDIT** ; ils font l'objet d'une collecte.

Avant mon arrivée :

- Je me renseigne sur les conditions d'accès, les horaires et les quantités acceptés (*sur le site WEB www.bethunebruay.fr/dechetteries ou par téléphone au 03.21.57.08.78*).
- Je me munis d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois.
- Je m'informe sur la nature des déchets acceptés.
- Je prépare ma voiture et/ou ma remorque en triant au préalable mes déchets selon leur nature. Le tri et la valorisation sont l'affaire de tous.

Sur place :

Je reste courtois avec les agents de la déchetterie ainsi qu'avec les autres usagers ; les agents ne sont nullement responsables des contraintes de la réglementation qu'ils ont la charge de faire respecter.

- Je roule au pas et je respecte le code de la route.
- Je laisse les enfants et les animaux en sécurité dans le véhicule.
- Je me soumetts au contrôle des déchets que j'apporte et à les déposer dans les contenants indiqués.
- J'ouvre les sacs afin que l'agent d'accueil puisse contrôler le contenu.
- J'effectue moi-même le déchargement de mes apports.
- Je nettoie mon emplacement avant de quitter les lieux.



Ces dernières années, le tri des déchets a fortement évolué, de nouvelles filières de valorisation ont vu le jour.

L'objectif est de limiter autant que possible l'incinération des déchets et l'enfouissement...

Les pratiques en déchetteries ont évoluées en complément des consignes de tri que vous connaissez déjà : gravats, métaux, bois, plâtre, déchets verts, cartons, appareils électriques et électroniques... il y a désormais des nouvelles filières de tri comme les articles de sport, les jouets, les déchets de la filière du bâtiment...

Vous souhaitez en savoir plus pour les nouvelles filières de valorisation ?

Rendez-vous sur le site de l'Agglomération en flashant ce code !



Quelques conseils lors de ma venue en déchetterie :

- Écoutez attentivement les indications de l'agent de déchetterie afin de ne pas vous tromper de contenants
- En cas de doute, demandez à l'agent de quai de vous aider

Le dépôt de déchets à l'extérieur de la déchetterie est strictement interdit et est puni par la loi.

La récupération des déchets est strictement interdite.

Le non-respect de ces consignes de savoir-vivre, vous expose à l'exclusion du site.